

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2018

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Thierry BEUSELINCK, Géraldine ESCANDE, Alain ALBERT, Louis SBARRA, Béatrice GIMENO, Tony LLORENS, Bernard GUERRERE, Marie-Jeanne MULLER, Pierre CARLES, René COUSIN, Fabien MACIP, Virginie GARCIA, Alain DECAMPS, Alain MANES, Yann RAMIREZ, Agnès TOMASO.

Procurations : Madame Viviane MONTIER à Monsieur Louis SBARRA, Madame Nelly MARTI à Monsieur Alain ALBERT, Mme Julie MANGE à Madame Géraldine ESCANDE, Madame Françoise CRASSOUS à Monsieur Jean-François GUIBBERT.

Absents : Messieurs Pascal LOUBET et Christophe RAYNAUD.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Jeanne MULLER.

Début de séance : 18 H 30

Le quorum est atteint avec 17 présents + 4 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 12 Avril 2018 qui est adopté à l'unanimité des présents + 4 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et propose de rajouter la question suivante :

- 15) CC La Domitienne – Convention de partenariat Festival « InvitationS »
- 16) Dde aide campagne stérilisation des chats errants - 30 Millions d'Amis –
- 17) Rapports annuels 2017 Service Eau et Assainissement

Le conseil approuve à l'unanimité des présents + 4 procurations, la proposition ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE :

N° AD-2018-04-20-05 du 20 avril 2018 : désignant l'entreprise GOMEZ CONSTRUCTION attributaire du marché Adap't tranche 1 concernant les travaux du lot 1 – Maçonnerie pour un montant de 10 955.09 € TTC.

N° AD-2018-04-20-06 du 20 avril 2018 : désignant l'Eurl ORLANDO attributaire du marché Adap't tranche 1 concernant les travaux du lot 2 – Plâtrerie pour un montant de 5 258.40 € TTC.

N° AD-2018-04-20-07 du 20 avril 2018 : désignant l'entreprise Menuiserie MERCIER attributaire du marché Adap't tranche 1 concernant les travaux du lot 3 – Menuiserie pour un montant de 25 284.68 € TTC.

N° AD-2018-04-20-08 du 20 avril 2018 : désignant la Société VIGIPOLE attributaire du marché Adap't tranche 1 concernant les travaux du lot 4 – Electricité pour un montant de 11 791.33 € TTC.

N° AD-2018-04-20-09 du 20 avril 2018 : désignant la Société MC Energie attributaire du marché Adap't tranche 1 concernant les travaux du lot 5 – Plomberie pour un montant de 8 886.98 € TTC.

N° AD-2018-04-20-10 du 20 avril 2018 : désignant la Société REINAUDO attributaire du marché Adap't tranche 1 concernant les travaux du lot 6 – Sols Durs pour un montant de 10 456.20 € TTC.

N° AD-2018-04-20-11 du 20 avril 2018 : désignant l'entreprise GAU attributaire du marché Adap't tranche 1 concernant les travaux du lot 7 – Peinture pour un montant de 5 118.50 € TTC.

N° AD-2018-04-20-12 du 20 avril 2018 : désignant la Société EIFFAGE attributaire du marché Adap't tranche 1 concernant les travaux du lot 8 – VRD pour un montant de 69 416.76 € TTC.

N° AD-2018-05-16-13 du 16 Mai 2018 : décidant d'ester en justice au TA de Montpellier contre Arrêté Préfectoral n° 2018-I-318 portant refus d'autorisation d'exploiter la Ferme Eolienne de Lespignan (Sté Saméole) et désignant le Cabinet d'avocats VPNG de Montpellier pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

N° AD-2018-05-17-14 du 17 Mai 2018 : désignant la Société BRL Exploitation pour la réalisation des travaux de filtration en amont du raccordement eau brute pour l'arrosage du terrain d'honneur du Stade Z.Vidal pour un montant de 8 815.02 € TTC.

N° AD-2018-05-28-15 du 28 Mai 2018 : désignant la SA EIFFAGE TP pour la réalisation des prestations du marché à bons de commande de Voirie communale dont le bordereau des prix d'un montant de 64 169.40 € HT a été reconnu le plus avantageux par la CAO du 25 Mai 2018.

DELIBERATIONS

I – Tirage au sort des jurés d’assises 2019 :

Monsieur le Maire indique au Conseil qu’il y aurait lieu de procéder au tirage au sort de 6 personnes pour constituer la liste préparatoire du jury d’assises 2019. Les personnes désignées à partir de la liste électorale doivent au minimum atteindre l’âge de 23 ans en 2019 (soit nées avant 1996).

Ce tirage au sort est effectué à partir de la liste électorale de la commune en vigueur.

Sont tirées au sort, les personnes suivantes :

- 1) Page 134 – ligne 3 : GAYSSET Barbara n° 767
- 2) Page 151 – ligne 8 : GUILLOT Michel n° 390
- 3) Page 127 – ligne 1 : GARCIA Eliane n° 280
- 4) Page 28 – ligne 7 : BERNARD Virginie n° 91
- 5) Page 19 – ligne 8 : VINCENT Michèle n° 44
- 6) Page 232 – ligne 5 : GARCIA Nathalie n° 719

II – Servitude de passage BRL Lieudit Les Rengues (Jardins Solidaires) : D-2018-06-15-02

Monsieur le Maire présente une proposition de convention de passage des canalisations et regard BRL (Bas Rhône du Languedoc) sur la parcelle communale section E n°282 lieudit « Les Rengues » pour l’alimentation en eau brute des « Jardins Solidaires ».

Cette convention précise les droits et obligations de chacune des parties.

Ce droit de passage fera l’objet de l’établissement d’un acte notarié dont les frais seront à la charge de BRL.

Le Conseil, à l’unanimité des présents + 4 procurations, approuve les termes de la convention de droit de passage ci-dessus présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec M. le Directeur de BRL.

III – Tarifs séjour ALSH Ados : D-2018-06-15-03

Monsieur le Maire informe des projets de sorties et de séjours pour l’été 2018 organisés dans le cadre des animations de l’ALSH Adolescents.

Il conviendrait de fixer le tarif des participants à ces sorties et séjours et présente les propositions de la commission jeunesse :

- Bivouac pêche (2 jours) du 18 au 19/07/2018 : 55 €
- Séjour du 23 au 28/07/2018 à St Lary Soulan : 230.00 €/participant payable en une ou trois fois (1x80€ + 2x75€).
- Séjour du 21 au 24 Août 2018 à Mons la Trivalle : 145€/participant payable en une ou deux fois (2x50€ et 1x45€).

Le Conseil, après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire, approuve, à l’unanimité des présents + 4 procurations, les propositions de tarifs de participation aux sorties et séjours d’été 2018.

IV – Subvention Collège de Vendres : D-2018-06-15-04

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention du collège de Vendres qui s'élève à un montant total de 3 062 € répartis de la manière suivante :

- Amis du Steelband : 105 € (financement activités et projets de l'association)
- FSE : 210 € (financement activités et projets de l'association)
- UNSS : 630 € (financement activités et projets de l'association)
- Achats fournitures : 1 617 € (fournitures scolaires)
- Expo Histoire : 500 € (exceptionnel)

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve le versement de la subvention au collège de Vendres d'un montant total de 3 062 € répartis de la manière présentée ci-dessus et dit que les sommes seront prélevées au C/6574 – Subventions associations du BP 2018 de la commune.

V – Hérault Energies – Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique: D-2018-02-13-05

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la commune de Lespignan fait déjà partie du groupement de commandes créé en 2015 par Hérault Energies pour ses besoins en matière d'achat d'énergies,

Considérant que l'élargissement du périmètre du Groupement à d'autres départements de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée nécessite d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant qu'Hérault énergies (Syndicat Départemental d' Energies du département de l'Hérault) demeure le coordonnateur du groupement,

Considérant que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée,

Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour la commune de Lespignan au regard de ses besoins propres et des projets de marchés ou d'accords-cadres à lancer par le Groupement,

Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité des présents + 4 procurations, le conseil décide :

- De confirmer l'adhésion de la commune de Lespignan au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement jointe en annexe 2 et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat départemental d'énergies dont dépend la commune, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Lespignan est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Lespignan est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

VI – Reconduction contrat EP - Principe de transfert Compétence G3: D-2018-06-15-06

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser un nouveau contrat d'éclairage public dont l'actuel arrive à terme au 31 Août 2018.

Le SMEEDH Hérault Energie assure la compétence de l'investissement en éclairage public (G3 de notre actuel contrat). S'agissant d'une compétence optionnelle, les communes sont libres d'y adhérer.

Les travaux d'investissement sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'Hérault Energies et concernent les opérations de création, d'extension, de réfection complète et ou de modification de parties d'installations du réseau des ouvrages et appareillages d'éclairage public selon une programmation établie annuellement. La participation communale est fixée par convention pour chaque type de travaux.

Monsieur le Maire propose donc au conseil le principe de transférer la compétence investissement de l'éclairage public à Hérault Energies à compter du 1^{er} janvier 2019 et la nécessité de lancer une procédure de marché public pour la maintenance du réseau et étude sur les économies d'énergies.

Il est donc proposé de reconduire le contrat actuel détenu par les entreprises SOMEDEP/TRAVESSET jusqu'au 31 Décembre 2018 pour permettre la mise en place de ce transfert.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve le principe de transférer la compétence investissement de l'éclairage public à la SMEEDH Hérault Energies à compter du 1^{er} Janvier 2019, décide de reconduire l'actuel contrat d'éclairage public (G0, G2 et G3) avec les Sociétés SOMEDEP et TRAVESSET jusqu'au 31 Décembre 2018 pour permettre la préparation du nouveau marché public et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat afférent à cette décision.

VII – Changement périmètre et nom de la Zone spéciale de conservation

«Collines du Narbonnais»: D-2018-06-15-07

Le Site Natura 2000 « Colline du Narbonnais » a été désigné Site d'intérêt communautaire par arrêté du 19 juillet 2006 et Zone Spéciale de Conservation par arrêté ministériel du 29 août 2016, au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Initialement dénommé « Collines du Narbonnais », il s'avère que sur le terrain, les acteurs locaux n'identifient pas ce site à cette appellation. Depuis plusieurs années, le nom couramment utilisé pour dénommer ce site Natura 2000 est « Colline d'Ensérune ».

De plus, il est proposé de modifier le périmètre du site en suivant les limites topographiques perceptibles et compréhensibles de tous sur les terrains (chemins, talweg, talus, etc...) en tenant compte, dans la mesure du possible, des unités d'exploitation afin de faciliter la contractualisation. Lorsque les enjeux écologiques le permettent, la limite du nouveau périmètre vient se coller à celle du site Natura 2000 Basse Plaine de l'Aude.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve le nouveau périmètre de la zone de conservation communautaire anciennement dénommée « Colline du Narbonnais » tel que présenté dans le dossier de consultation ainsi que sa nouvelle appellation « Colline d'Ensérune ».

VIII – Regualification Espaces Publics – CAO du 25-05-2018: D-2018-06-15-08

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission d'ouverture des plis du 25 Mai 2018 a déclaré infructueux le lot 1 Terrassement /VRD/Signalétique/Revêtement de sol et Maçonnerie suite à l'ouverture d'une seule offre très supérieure à l'estimation.

Il est proposé de relancer la mise en concurrence de ce lot en affinant l'estimation de la manière suivante :

- Lot 1 : 453 493.15 € HT
- Option (Aménagement Place Jean Povéda) : 108 476.74 € HT

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve la proposition de la CAO d'ouverture de plis du 25 Mai 2018 et approuve les modifications présentées ci-dessus pour la mise en concurrence du lot 1. Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché correspondant avec le prestataire reconnu mieux disant par la CAO ainsi que toute pièce utile au projet.

IX – CC La Domitienne – Avt n°1 Convention Pacte Fiscal et Financier : D-2018-06-15-09

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 pour l'année 2018 actualisant la convention-cadre du pacte financier et fiscal 2015-2020 conclu entre la Communauté de communes La Domitienne et la Commune.

Il a pour objet :

- Le reversement intégral du FPIC revenant à la Communauté au profit des communes ;
- Le reversement du solde par la création d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), sur les critères du droit commun du FPIC.

Pour la commune de Lespignan, l'attribution 2018 est donc de 162 189.24 € répartis ainsi :

- AC 2018 : 109 724.71 €
- FPIC CCLD : 31 592.77 €
- DSC : 20 871.76 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve les termes de l'avenant n°1 pour l'année 2018 à la convention-cadre du PFF 2015-2020 et l'attribution pour la commune de Lespignan ci-dessus présentés et autorise Monsieur le Maire à le signer avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes La Domitienne.

X – Désignation Référent Ambroisie : D-2018-06-15-10

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de désigner un référent « ambroisie » sur la commune à la demande de l'ARS qui met en œuvre une stratégie de prévention, de surveillance et de lutte contre cette plante envahissante dont le pollen émis en fin d'été est très allergisant.

Son rôle sera de recenser la présence d'ambroisie sur le territoire communal.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, désigne Monsieur Bernard GUERRERE, Conseiller Municipal délégué à l'Environnement, référent « ambroisie » de la commune.

XI – Motion de soutien de l'Occitan sur FR3 : D-2018-06-15-11

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du collectif occitan « Lo Collectiu Occitan » qui, dans le cadre de la grande réforme du service public audio-visuel de cette année demande :

- Une présence quotidienne de l'occitan à la TV publique régionale,
- Plus d'égalité dans le traitement des langues régionales par France 3. Ils exigent l'égalité républicaine, ce que la Corse a su obtenir est donc un droit pour les autres cultures et langues de France.
- Que cette égalité s'applique aussi aux radios locales du service public, celles du réseau France Bleue.
- Enfin et surtout que France 3 Occitanie soit une véritable TELEVISION DE PAYS, une « CHAINE REGIONALE A VOCATION GENERALISTE », qu'elle maintienne et développe ses rédactions locales. Evidemment dans ce nouveau contexte nous retrouverons une place normale et légitime pour la langue et la culture d'oc.

Il précise que ces demandes ne sont pas localistes ni passistes, elles sont l'expression d'une démocratie vivante et active pour l'avenir de nos territoires.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve les propositions du Collectif Occitan ci-dessus présenté et vote une motion de soutien à ces demandes.

XII – Convention enlèvement véhicules : D-2018-06-15-12

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une proposition de convention pour l'enlèvement d'épaves automobiles et de véhicules en infraction aux dispositions du code de la route sur le territoire de la commune émanant de la Société SAS CARLES LEVAGE domicilié ZAE Via Europa à Vendres.

Cette convention a pour objet :

- l'enlèvement et la garde de véhicules dont la circulation ou le stationnement en infraction compromettent la sécurité des usagers de la route, la tranquillité ou l'hygiène publique, l'esthétique de sites et l'utilisation normale des voies publiques ;

- l'enlèvement et la garde des épaves sur le domaine public communal considérées comme encombrants à la demande du Maire et des service de Police Municipale ou Gendarmerie Nationale ;
- l'enlèvement et la garde des épaves comme encombrants sur le domaine privé (parking, terrains...) lorsque le propriétaire du terrain, 7 jours après mise en demeure, ne s'est pas exécuté.

La commune s'engage à rémunérer la Sté Carles Levage pour l'enlèvement et la garde d'un véhicule d'épave avant destruction conformément aux tarifs suivants :

- Véhicule épave – enlèvement : 141.00 € TTC (voiture)
Jour de gardiennage : 7.48 € TTC
- Véhicule épave – enlèvement : 146.40 € TTC (véhicule PL<3.5T)
Jour de gardiennage : 11.04 € TTC
- Expertise : 73.20 € TTC
- Lettre recommandée : Tarif en vigueur (à charge Mairie)

Ces frais sont à la charge du contrevenant dès le déclenchement de la procédure par les services de police ou gendarmerie.

La convention prend effet au 1^{er} Juin 2018 pour une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil, par 20 voix pour dont 4 procurations, M. Pierre CARLES concerné par la question n'ayant pas participé au vote, approuve les termes de la convention ci-dessus présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

XIII – Subvention Façades : D-2018-06-15-13

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 50 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre défini par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « bourg du centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 1 500 €. (Secteur majoré).

Il présente la demande suivante :

- M. Olivier ALLART
26 Rue du Donjon
Montant de la subvention : 1 500 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, décide d'octroyer la subvention façade sus indiquée et dit que la somme sera prélevée au C/20422 – réfection façades du BP 2018.

XIV – APS Aménagement Rues de la Bergerie, Puech Piquet et de l'Amargassal en partie : D-2018-06-15-14

Monsieur le Maire rappelle le programme de voirie communale annuel réalisé dans le cadre du marché à bons de commande et propose que pour l'exercice 2018, une partie de ces travaux concerne les rues de la Bergerie, du Puech Piquet et de l'Amargassal en partie.

Il présente donc à l'assemblée l'APS du projet qui s'élève à un montant de 56 065.00 € HT et demande au conseil l'autorisation de demander une aide financière au Conseil Départemental au titre du Fonds d'Aide Patrimoine et Voirie (FAIC).

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve les travaux projetés dans le cadre du bon de commande 2018 du Marché Voirie Communale et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental, dans le cadre du Fonds d'Aide Patrimoine et Voirie pour aider la commune à financer ce projet.

XV – CC La Domitienne – Convention de partenariat Festival « InvitationS » : D-2018-06-15-15

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles 5111-1, 5210-1, 5210-4, 5214-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes La Domitienne qui permettent l'organisation de manifestations culturelles sur le territoire communautaire ;

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale, la Communauté de Communes La Domitienne organise le Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne pendant la période estivale ;

Considérant que, dans le cadre de ce Festival 2018, une manifestation est programmée sur la commune :

- Concert de la compagnie Contraste « Souvenirs dansants » en itinérance dans le bourg centre de la commune (Place Jean Povéda, Grand Rue, Rue du Château, Place de la Minute, Rue du Marché, Rue des Amandiers, Place Louis Ricardou) le 26 Août 2018 à partir de 18h ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une convention règlementant l'organisation de cette manifestation et définissant les modalités d'intervention et les engagements respectifs entre les partenaires à savoir la communauté de communes et l'office de tourisme La Domitienne et la commune.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + procurations, approuve les termes de la convention ci-dessus présentée, autorise l'organisation de la manifestation programmée sur la commune dans le cadre du Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne, autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout avenant éventuel ou autres documents nécessaires à l'organisation de cette manifestation et le charge de transmettre cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes La Domitienne et à Monsieur le Sous Préfet de Béziers.

XVI – Dde Aide stérilisation chats errants – 30 Millions d'Amis : D-2018-06-15-16

Monsieur le Maire informe le conseil d'une proposition d'aide de la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation des chats errants.

L'association CSCA (Comité de Soutien à la Cause Animale) de Béziers secondera la commune pour le trappage et le transport des chats chez le vétérinaire partenaire de l'opération (Cbt BOLAND et BLANCHARD de Colombiers).

Il a été recensé environ 50 chats (35 adultes et 15 chatons) dont 25 femelles et 25 mâles.

Généralement, la Fondation 30 Millions d'Amis prend en charge la stérilisation des chats et chattes, le CSCA règle des frais de petits soins et déparasitage et demande une participation à la commune pour couvrir ces frais et les défraiements des bénévoles.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + procurations, approuve le projet de campagne de stérilisation des chats errants recensés sur le village, autorise Monsieur le Maire à demander une aide financière auprès de la Fondation 30 Millions d'Amis pour soutenir la commune dans cette campagne et prend acte que la commune sera secondée par le Comité de Soutien de la Cause Animale auquel elle versera une participation correspondant aux frais de déparasitage et de soins annexes des chats stérilisés.

XVII - Rapports annuels 2017 – Service Eau et Assainissement : D-2018-06-15-17

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les rapports annuels d'activités 2017 du délégataire SUEZ Eau France concernant les services d'eau potable et d'assainissement collectif accompagnés des comptes rendus des résultats d'exploitation du même exercice.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + procurations, prend acte du contenu de ces rapports.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Monsieur le Maire** informe :

- ❖ Reçue ce jour même la réponse de la Préfecture au recours gracieux formé par la commune et la communauté de communes La Domitienne en demande d'annulation de la décision de refus d'exploitation du parc éolien qui maintient sa position. Ce litige se règlera donc devant le Tribunal Administratif auprès duquel une requête avait été déposée conjointement au recours gracieux.
- ❖ Le 16/06/2018 : Gala du GAAL à la Salle Polyvalente.
- ❖ Invitation de la Mairie de Cazouls les Béziers le 17/06/2018 à 18h30 Salle François Mitterrand pour la 42° Rte de l'Occitanie.

➤ **Madame Virginie GARCIA** :

- ❖ Signale que le bus ne dessert pas l'arrêt de la Rte de Fleury.
Monsieur le Maire l'informe que seuls les bus scolaires desservent cet arrêt.
- ❖ Demande si la commune a une possibilité de signaler que l'arrêt de bus de la gare de Béziers est en plein soleil. Cette demande serait à formuler auprès de Hérault Transport qui pourrait faire remonter l'information à la Mairie de Béziers.
- ❖ Indique que le Moulin à huile n'est pas fléché dans la commune.
Monsieur le Maire informe que la signalétique des équipements de services publics, du patrimoine et des commerçants du village a été totalement revue, les nouveaux panneaux indicatifs sont actuellement en commande et seront posés dès réception.
- ❖ Signale que le terre plein Chemin des Planels gêne le passage des camions de livraison du Moulin à huile.
Monsieur le Maire précise que ce terre plein avait pourtant été pensé avec M. David (propriétaire du Moulin à huile), M. Alain ALBERT ira se rendre compte du problème sur place.

➤ **Monsieur Alain MANES** :

- ❖ Demande si l'élégage des arbres de la Rue de la Sèque est prévu, en particulier la partie sous le cimetière.
Monsieur le Maire indique qu'un problème d'organisation principalement dû au désherbage intensif cette année a retardé cet élégage. Le nécessaire sera fait dès que possible.

➤ **Monsieur Louis SBARRA** :

- ❖ Informe de l'Assemblée Générale du GAAL à la Salle Polyvalente le samedi 23 Juin 2018. Le GAAL remercie le conseil municipal pour la subvention accordée.
- ❖ Informe que le concert du 23/06/2018 des Cigalons est annulé et qu'à cette même date aura lieu une Assemblée Exceptionnelle pour recomposer le bureau de l'association.
- ❖ Indique que le repas élus/employés aura lieu le dimanche 8 Juillet 2018 dans la cour de l'école maternelle.

➤ **Madame Agnès TOMASO** :

- ❖ Signale que M. MESTEJANO, Rue des Iris retrouve régulièrement son véhicule rayé par vandalisme. Il a déposé plainte auprès de la Police Municipale et de la Gendarmerie de Capestang sans résultat. Il ne serait pas le seul dans ce cas.

➤ **Madame Géraldine ESCANDE** :

- ❖ Rappelle la Fête de la Musique le 21 Juin 2018 Place des Ecoles dont les bénéfices seront remis à l'association des Restos du Cœur. Une représentation des élèves de l'activité musique aura lieu à 18h30 suivie d'un concert du Groupe NO NAME. Une restauration rapide est prévue sur place.
- ❖ Informe d'une animation de la Médiathèque ce 15/06/2018 à 20h au Moulin « Observation des étoiles ». Repas tiré du sac, conférence, observation par télescope.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.